

20091120_DL_05

OBJET :
Statuts – modification
n°10 (complément)

Date de convocation :
20 octobre 2009

Date de séance :
20 novembre 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Membres votants : 19
3 pouvoirs : cf. PVS

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf, le 20 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Claude BUISINE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Daniel DUBOIS, Sébastien HARDY, Jean-Claude LECLABART, Marion LEPRESLE, Daniel LEROY, Patrice LETALLE, Serge OLIVIER, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Claude RENAUX et Daniel CARPENTIER

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte adoptés le 30 mars 2008 et entérinés par Arrêté préfectoral du 23 avril 2009,
- Vu les modifications adoptées par délibération n°3 du Comité syndical du 22 juin 2009
- Vu la proposition de modification soumise aux membres du comité syndical afin de régler une erreur matérielle,

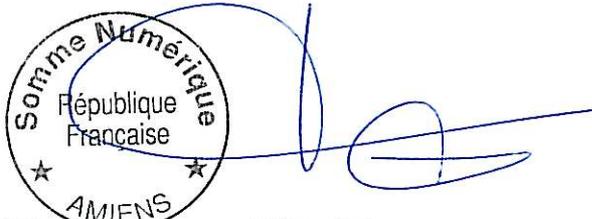
DELIBERE

ARTICLE 1 – La modification des statuts est approuvée selon l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 – La Préfecture de la Somme sera avisée par le Président de cette modification.

ARTICLE 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 1^{er} décembre 2009


Somme Numérique
République Française
AMIENS

Le Président

